



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction du numérique
Direction générale de l'offre de soins



SI Autorisations

Webinaire « Promoteurs »

Régions Corse & Ile-de-France & Provence-Alpes-Côte d'Azur

Diffusion restreinte aux
participants

07/12/2023



SCN SIM ARS

Sim Ars

Animateurs du webinaire

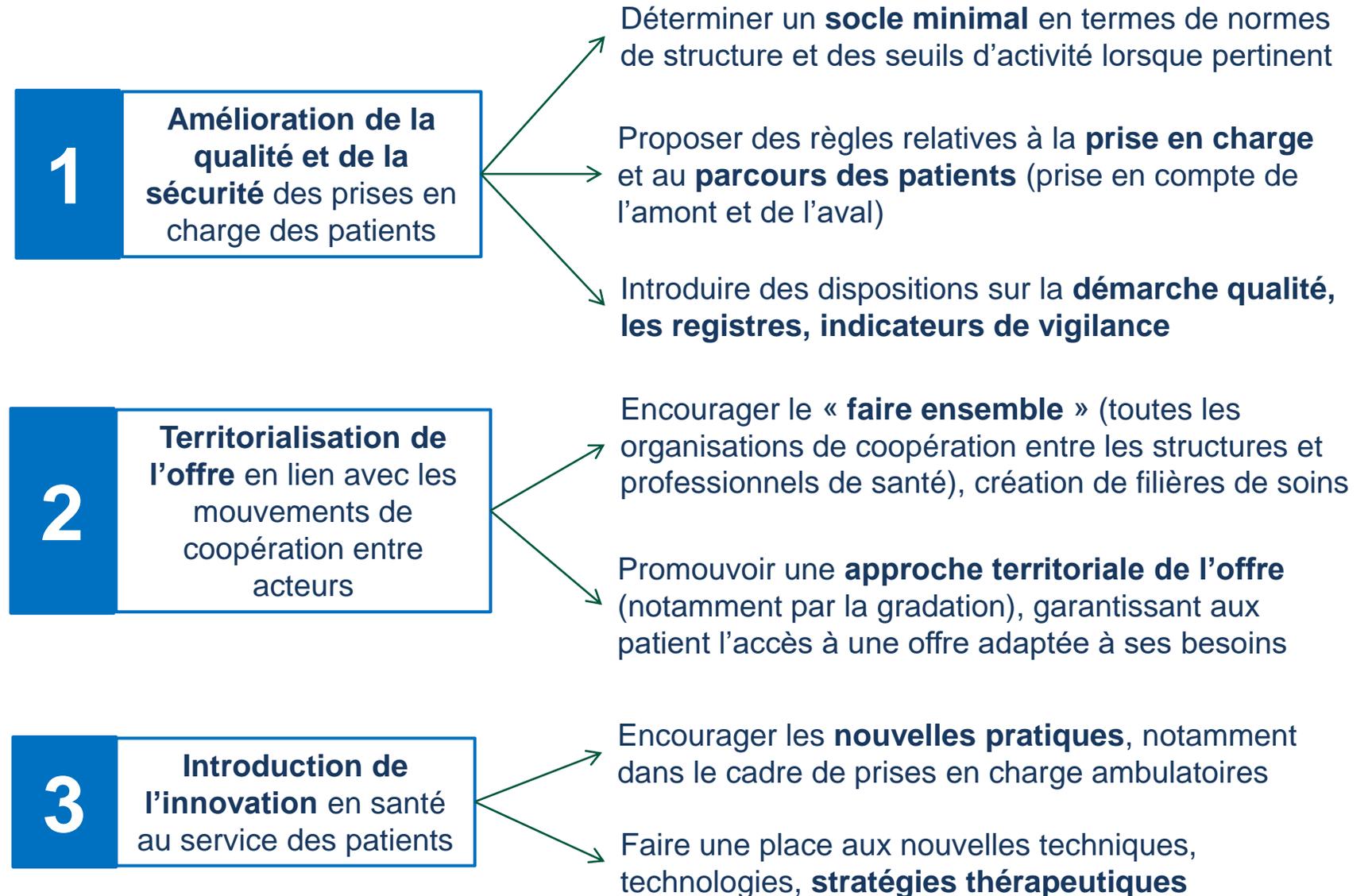
- **DGOS** – Sous-Direction Régulation Offre de soins – Bureau R3
Claire **DEFIVES** – Cheffe de projet réforme des autorisations
- **DNUM (Direction du NUMérique)** – Service à Compétence Nationale SI Mutualisés des ARS
Aurélié **BEDOUCHA** – Cheffe de projet SI par intérim
Marie-Solène **RUISZ** – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
Laurent **BOIREAU** - Chargé de mission / Référent national (ARS Bretagne)
- **ARS Corse** – Direction Organisation et Qualité de l’Offre de Soins
Laura **HOUBEAUT** – Référente autorisations/coopérations
- **ARS Ile-De-France** – Direction de l’Offre de Soins / Pôle Ville-Hôpital / Département Autorisations-Contractualisation / Service Paris Petite couronne
Catherine **DESSALLES** – Responsable du service Autorisations-Contractualisation Paris petite couronne
- **ARS Provence-Alpes-Côte d’Azur** - Direction de l’organisation des soins / Département de l’offre hospitalière / Service autorisations sanitaires, contractualisation et coopérations
Stéphanie **GATHION** – Responsable du service autorisations sanitaires, contractualisation et coopérations

Ordre du jour

- Principe de la réforme des autorisations
- Informations relatives à votre ARS
- Présentation du SI-Autorisations
- Démonstration
- Modalités de déploiement
- Dispositif d'accompagnement
- Questions / Réponses

Principe de la réforme des autorisations

Les objectifs de la réforme des autorisations



Etapes clés de la réforme des autorisations

2018-2019 : Dans le cadre de « Ma santé 2022 », la réforme des autorisations d'activités de soins porte 3 objectifs principaux : émergence d'une **logique globale de gradation**, de **seuils d'activité** et renforcement de la **qualité et de la pertinence des soins**.

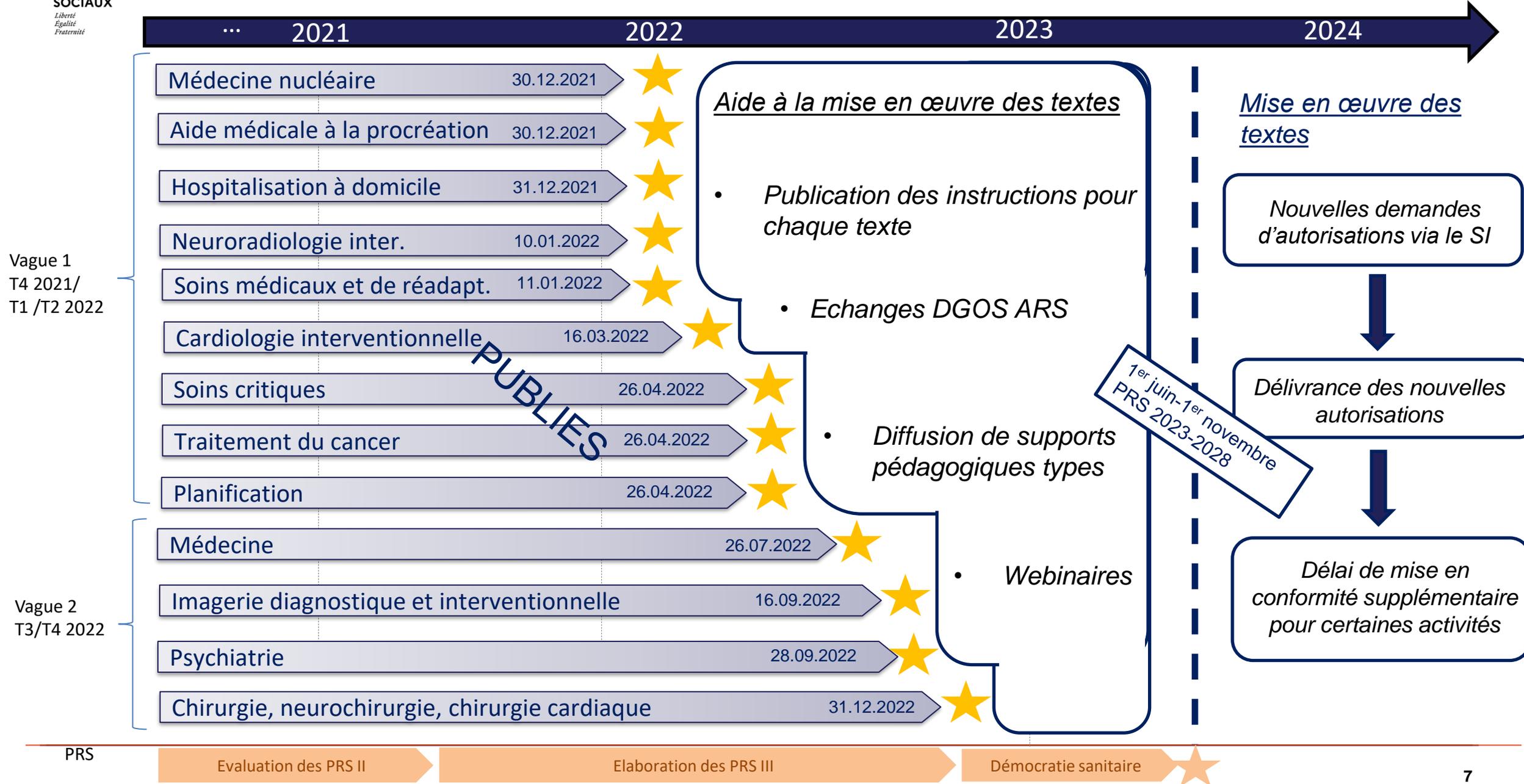
2021 : reprise en vue de la clôture des travaux et publication des décrets

2020: suspension des travaux dans le contexte de la crise

2020 : Ségur de la santé, enjeu de simplification du régime des autorisations pour alléger la charge de travail des établissements et des ARS.

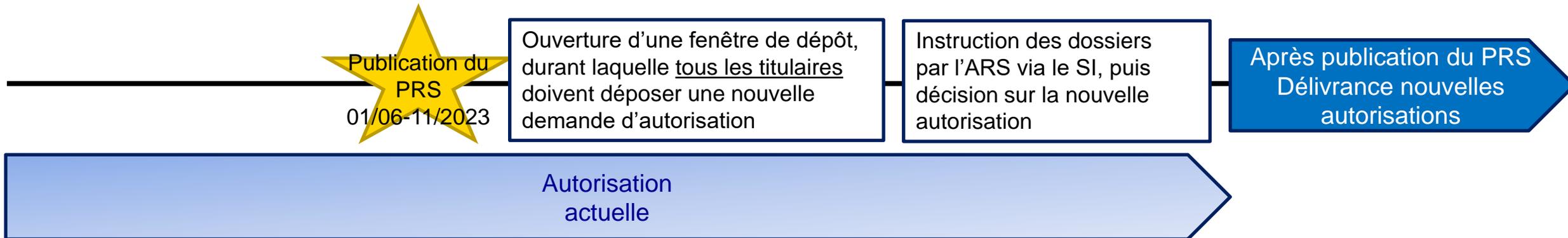
2022 : Publication des décrets

Calendrier Général - Réforme des autorisations



Mise en œuvre de la réforme

Schéma général de délivrance



Rappels :

→ Assouplissement de l'obligation de 2 fenêtres par an minimum pour 2023 et 2024 : échelonnement possible des ré-autorisations entre 2024 et 2025

→ Calendrier d'ouverture des fenêtres à la main du DG ARS

Amendement – simplification de la mise en œuvre

PPL VALLETOUX

Mise en œuvre : mesures législatives

- 1 Poursuite des autorisations ne faisant pas l'objet de nouveaux textes
- 2 Dispense d'avis CSOS pour certaines autorisations devant être accordées suite à la publication des SRS
- 3 Modification du régime des groupements sanitaires (GCS) de moyens
- 4 **Permet que les autorisations de certaines activités ayant fait l'objet d'un décret et dont la liste serait fixée par DCE, puissent reprendre leur durée de vie initiale**

Rappel : Assouplissement de l'obligation d'ouverture de 2 fenêtres/an/activité sur 2023 et 2024 (art en R. 6122-29)

Les simplifications proposées dans le cadre de la réforme

Une articulation des différents postes de simplification entre allègements procéduraux et allègement de la structure de certaines activités



**pour certaines activités uniquement*

Informations relatives à votre ARS

Situation de l'ARS Corse

▶ Date de parution du PRS 2023-2028 : 30/10/2023

▶ Choix des zones de santé

Deux types de zones ont été retenus selon une logique de gradation des soins :

- La région ;
- Les territoires de démocratie sanitaire (Cismonte et Pumonte).

▶ Ouverture des fenêtres - ***En cours d'arbitrage***

- A partir du mois mars 2024
- Consolidation du calendrier-fenêtres en cours, en lien avec le projet de loi Valletoux
- Communication des dates d'ouverture en début d'année 2024 sur le site de l'ARS (arrêté fixant le calendrier d'ouverture des périodes)

Une réunion d'information sur le calendrier aura lieu au mois de janvier 2024.

► Date d'entrée en vigueur du PRS 2023-2028

- 01/11/2023: <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/116122/download?inline>

► Choix des zones de santé en IDF

En cohérence avec l'esprit de la réforme des autorisations, les zones de santé définies par l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/actualites-autorisations> tiennent compte d'une logique de gradation des soins et se découpent selon les trois niveaux de recours suivants:

- La région
- Le département
- La zone de proximité : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, 77 Nord et 77 Sud, 78 Nord et 78 sud, 91 Nord et 91 Sud, 95 Est, 95 Ouest et 95 sud)

L'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 précise le niveau de recours pour chaque activité de soins ou modalité de prise en charge ainsi que la liste de communes composant chaque zone de proximité de la grande couronne.

▶ Ouverture des fenêtres

- ▶ Le calendrier des fenêtres est en cours de consolidation en lien avec le projet de loi Valletoux.
- ▶ Communication du calendrier des fenêtres après sa signature par la Directrice Générale. Il sera publié au recueil des actes administratifs (RAA), sur le site de l'ARS d'Ile-de-France et sur le SI-autorisations.
- ▶ Une information sera également faite auprès des fédérations hospitalières et de l'URPS.

▶ Point sur les activités de soins non réformées

- ▶ Les structures disposant d'autorisations d'activités de soins non réformées devront déposer une demande de renouvellement selon un calendrier qui dépendra de leurs dates d'échéances. Les modalités de dépôt de ces demandes seront précisées ultérieurement.

▶ Date de parution du PRS 2023-2028

▶ 27/10/2023

▶ Choix des zones de santé

▶ 7 zones correspondant aux 6 départements de la région PACA et à la région pour certaines activités de recours

▶ Ouverture des fenêtres

▶ Dès février 2024

▶ Consolidation du calendrier-fenêtres en cours, en lien avec le projet de loi Valletoux

▶ Communication des dates d'ouverture en fin d'année 2023 sur le site de l'ARS (arrêté fixant le calendrier d'ouverture des périodes)

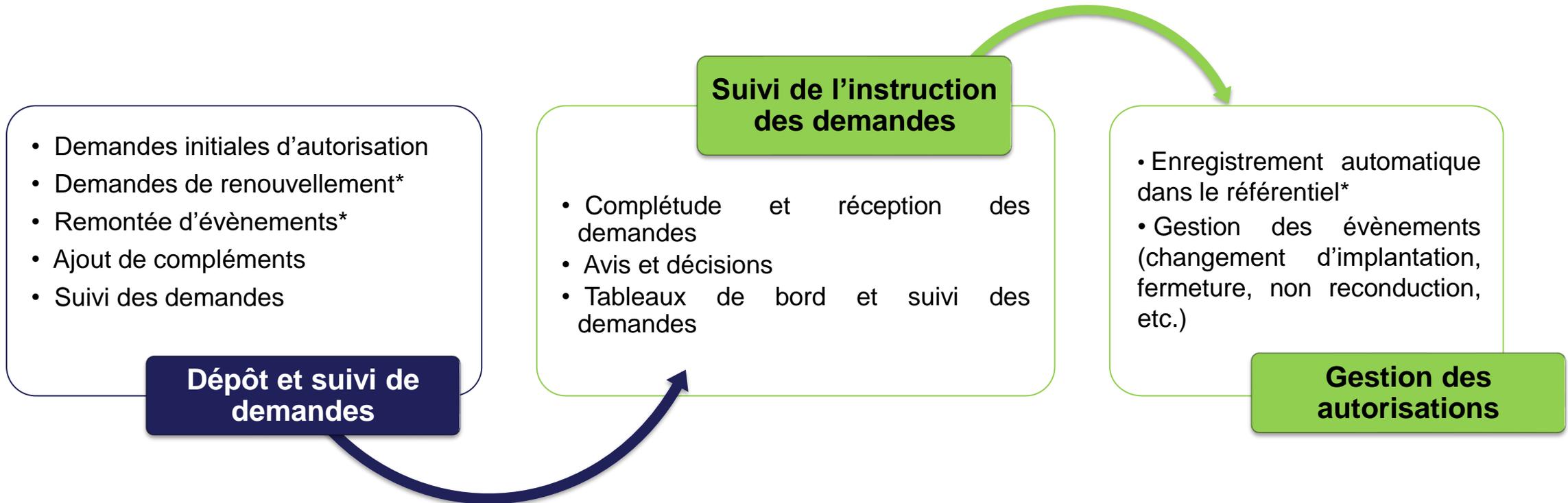
▶ Point sur les activités de soins non réformées

▶ Certaines structures devront déposer une demande de renouvellement selon un calendrier qui dépendra de la date d'échéance des autorisations : une information sera réalisée lors du 1^{er} trimestre 2024 (en lien avec le projet de loi Valletoux).

Présentation du SI-Autorisations

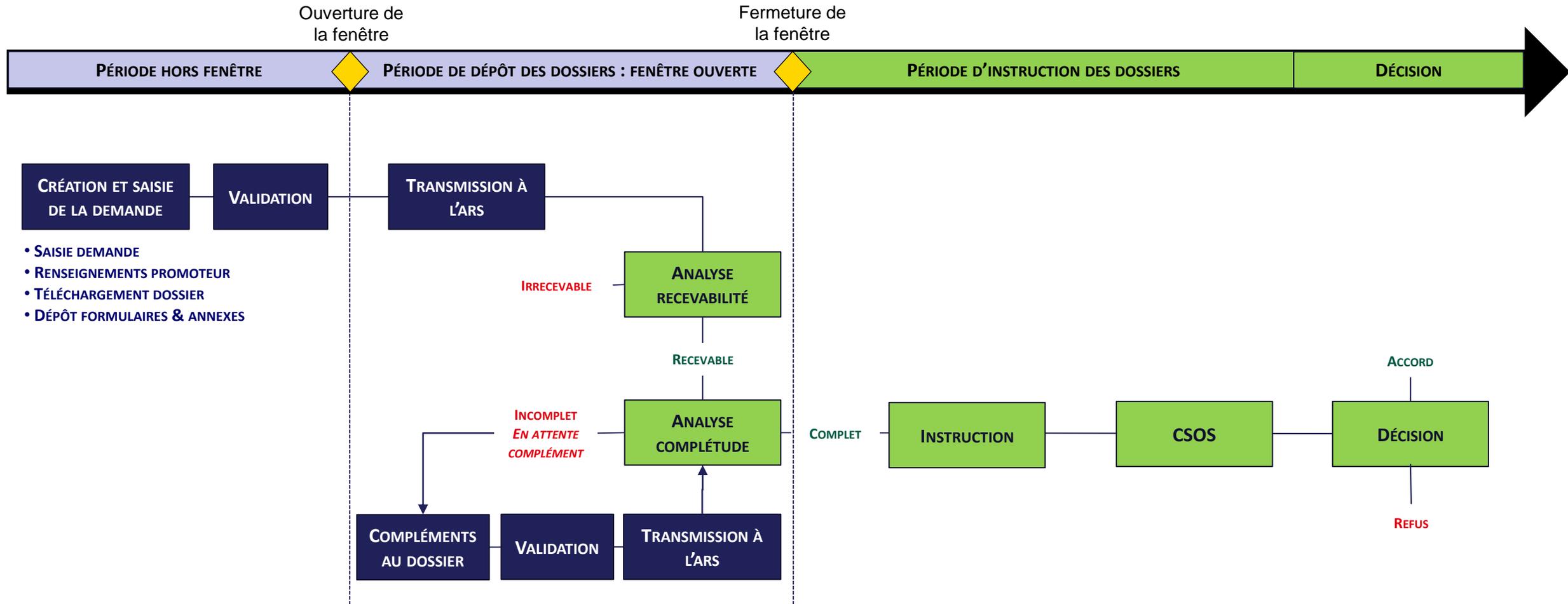
Objectifs du projet

- Accompagner les structures et les ARS dans la mise en œuvre de la réforme des autorisations
- Aboutir à une dématérialisation de bout en bout du processus, par construction progressive



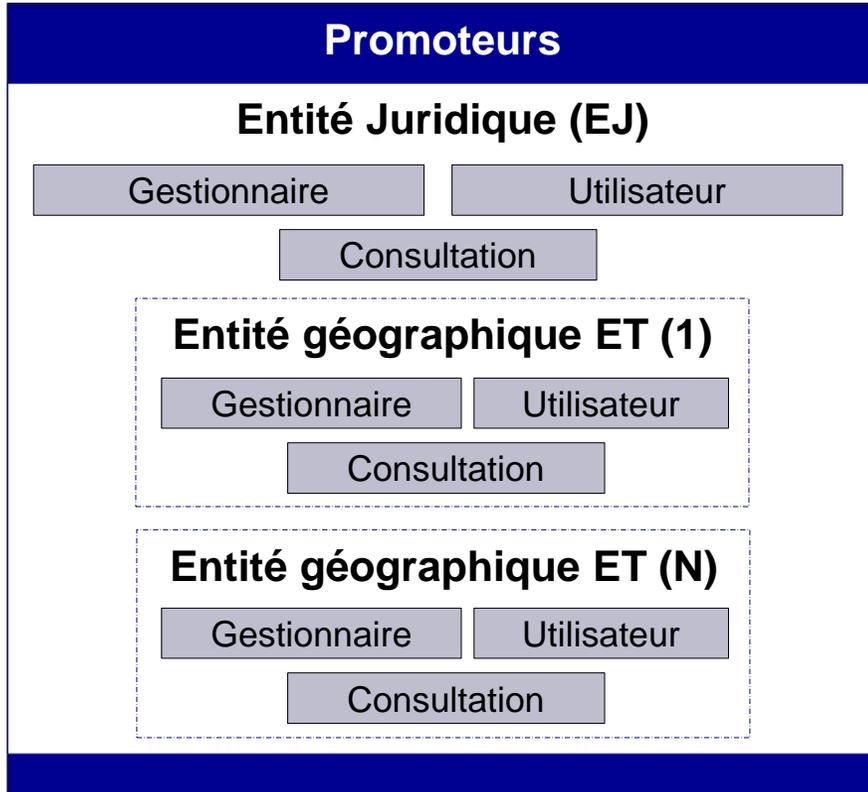
* Hors socle initial du SI – Sera réalisé dans les versions suivantes

Périmètre fonctionnel



Focus sur les profils

Promoteurs



PROFIL	GESTIONNAIRE	UTILISATEUR	CONSULTATION
	Création de comptes sur mes établissements rattachés		
	Création et complétion d'un dossier pour tout établissements rattachés		
	Envoi pour validation et transmission du dossier		
	Visibilité et suivi de tous les dossiers de mes établissements rattachés		

+

DROIT DE VALIDATION DES DOSSIERS	Validation d'un dossier
---	-------------------------

+

DROIT DE TRANSMISSION DES DOSSIERS	Transmission d'un dossier à l'ARS
---	-----------------------------------

Démonstration

- Finaliser son compte
- Se connecter
- Page d'accueil
- Consulter les zones de santé
- Consulter les fenêtres
- Consulter les dossiers
- Initier un dossier (en tant qu'utilisateur sans droit de validation)
- Saisie du dossier
- Demande de validation du dossier
- Validation du dossier (en tant qu'utilisateur avec droit de validation)
- En tant que gestionnaire, créer un compte / modifier / désactiver, renvoyer un lien d'activation

Synthèse des fonctionnalités disponibles

Promoteurs

- **Transverse**
 - Page d'accueil : actions principales, derniers dossiers, menus, informations de mon compte, etc.
 - Consulter les fenêtres de dépôt et zones de santé
 - Consulter et exporter la liste de mes dossiers
- **Demandes d'autorisation – Création et transmission**
 - Restriction du périmètre de consultation à l'établissement qui est rattaché au compte
 - Créer et renseigner un dossier pour les activités réformées, excepté « Traitement du cancer » (à venir)
 - Vérifier la liste des éléments non renseignés dans mon dossier et mes formulaires
 - Demander une validation du dossier aux utilisateurs ayant les droits de validation
 - Télécharger et déposer le récapitulatif du dossier signé
 - Valider le dossier (si ayant les droits correspondants) ou demander des modifications
 - Transmettre le dossier (si ayant les droits correspondants) une fois une fenêtre ouverte
- **Demandes d'autorisation - Complétude**
 - Si demande de compléments par l'ARS, compléter et renvoyer le dossier dans le cadre de la fenêtre
- **Gestion des comptes – Profils Gestionnaire**
 - Gérer les comptes utilisateurs (créer / modifier / désactiver)
 - Donner les droits de validation/transmission d'un dossier
 - Gérer mes structures (permet de regrouper une ou plusieurs entités EJ ou ET)

Modalités de déploiement

Ouverture à votre région

Dates importantes



Début de la création des comptes

Les comptes sont créés à partir du 04/12/2023.

Vous avez reçu un email émis par si-autorisations@sante.gouv.fr : il faut cliquer sur le lien afin de finaliser la création de votre compte et l'activer.

Si vous rencontrez un problème avec votre compte, vous pouvez nous contacter [via ce formulaire](#).



Webinaire

Pour vous accompagner dans la prise en main de l'outil, et plus particulièrement le personnel administratif chargé de l'élaboration et du dépôt de dossier de demandes d'autorisation, vous avez été invité à participer au webinaire coanimé par la DGOS, la DNUM et votre ARS.

Le support ainsi que l'enregistrement seront mis à votre disposition.

**Vous pourrez initier vos dossiers de demandes d'autorisations pour les activités réformées.
Vous ne pourrez les transmettre qu'à partir de 2024, dès lors qu'une fenêtre de dépôt sera ouverte par votre ARS**

Accéder au SI-Autorisations

Que faire si le lien a expiré?

Dans le cas où le lien reçu dans le courriel aurait dépassé les 72H de validité, vous pouvez en toute autonomie en générer un nouveau en vous rendant sur la page de connexion : <https://si-autorisations.sante.gouv.fr/>

Cliquez sur « **Mot de passe oublié / Première connexion** »

Connexion

Courriel

Mot de passe

Se connecter

Mot de passe oublié / Première connexion

Mot de passe oublié / Première connexion

Saisissez votre adresse de courriel associée à votre compte dans l'application SI Autorisations, afin de recevoir par email un lien pour réinitialiser votre mot de passe ou finaliser la création de votre compte.

Mot de passe oublié / Première connexion

Courriel

Saisissez votre email, cliquez sur **VALIDER**

Annuler

Envoyer

[SIAUT] Réinitialisation de votre mot de passe SI AUTORISATIONS

si-autorisations@sante.gouv.fr

Répondre Répondre à tous Transférer

ven. 20/10/2023 15:07

Bonjour,

Vous avez demandé la réinitialisation de votre mot de passe. Si vous n'êtes pas à l'origine de cette action, veuillez ignorer ce courriel.

Pour choisir un nouveau mot de passe SI Autorisations, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://si-autorisations.sante.gouv.fr/#/password-recovery>

Ce lien est valide 24H. Passé ce délai, veuillez réitérer la demande.

Cordialement,
L'équipe SI Autorisations
<https://si-autorisations.sante.gouv.fr>

Ceci est un courriel automatique, merci de ne pas répondre.

Vous recevez dans les minutes suivantes un email avec un nouveau lien

Dispositif d'accompagnement

Dispositif d'accompagnement

- **Guide utilisateur**

- Disponible en page d'accueil dans le bandeau d'information
- Disponible sur l'espace collaboratif

The screenshot shows a website header with navigation links: Accueil, Mes dossiers, Tableau de bord (with an external link icon), and Administration (with a dropdown arrow). On the right, there is a blue 'Aide' button with an upward arrow. Below the header, a blue information banner is visible. It contains an information icon (i), the title 'National - Actualités', and a red-bordered box containing the text 'Le guide utilisateur est disponible [ici](#)'. Below this, a paragraph states: 'Vous pouvez créer des dossiers pour toutes les activités sauf "Traitement du cancer" : les fichiers PDF ne sont pas encore disponibles.' To the right of the banner, a white dropdown menu is open, listing 'Espace collaboratif (aide, guides, ...)' and 'Rappel des textes', both with external link icons.

- **Formulaire de contact**

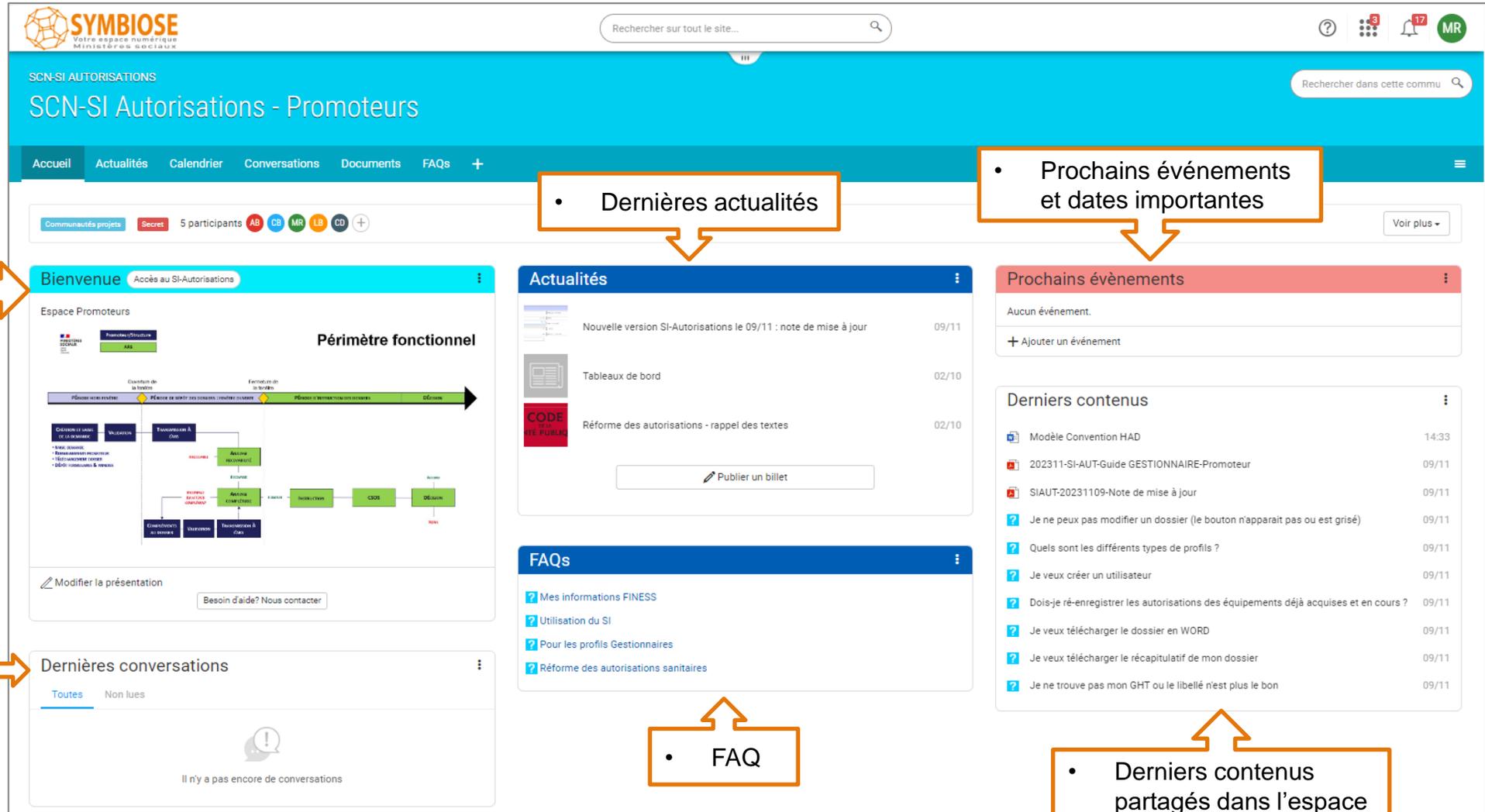
- Disponible en bas de page, pour toute question ou demande auprès de votre ARS

The screenshot shows a website footer with several links: Plan du site, Accessibilité: partiellement conforme, Mentions légales, Données personnelles et cookies, Contact (highlighted with a red border), and 1.23.0.

- **FAQ**

- Disponible prochainement sur l'espace collaboratif

Symbiose – Espace promoteurs



The screenshot shows the 'Espace promoteurs' interface for 'SCN-SI Autorisations'. The page features a navigation menu with 'Accueil', 'Actualités', 'Calendrier', 'Conversations', 'Documents', and 'FAQs'. The main content area is divided into several sections:

- Bienvenue:** A welcome message with a link to 'Accès au SI-Autorisations' and a 'Périmètre fonctionnel' diagram.
- Actualités:** A list of news items, including 'Nouvelle version SI-Autorisations le 09/11' and 'Réforme des autorisations - rappel des textes'.
- Prochains évènements:** A section for upcoming events, currently showing 'Aucun évènement'.
- Derniers contenus:** A list of shared content, including 'Modèle Convention HAD' and '202311-SI-AUT-Guide GESTIONNAIRE-Promoteur'.
- FAQs:** A section for frequently asked questions, including 'Mes informations FINESS' and 'Utilisation du SI'.
- Dernières conversations:** A section for recent conversations, currently showing 'Il n'y a pas encore de conversations'.

Callouts highlight specific features:

- Top Left:** Lien vers le SI-Autorisations, Rappel du processus, Lien vers le formulaire de contact.
- Actualités:** Dernières actualités.
- Prochains évènements:** Prochains évènements et dates importantes.
- FAQs:** FAQ.
- Derniers contenus:** Derniers contenus partagés dans l'espace.
- Dernières conversations:** Derniers échanges dans l'onglet « Conversations ».

Questions / Réponses

**Nous vous remercions pour votre
participation**